



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLES**

Séance du 23 Avril 2026

Délégués du SIEL-TE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 17 avril 2026

Date de l'affichage : 17 avril 2026

L'an **deux mil vingt-six** et le **vingt-trois avril**, le Conseil Municipal de la commune de Chambles, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la **présidence de Monsieur JOUSSERAND Emilien, Maire.**

Présents : Mesdames et Messieurs BACCONIN Sylvain, BBARBIER-SEGOUIN Anouk, BAROU Olivier, BELAMRI Lakhdar, BLANCHON Bérengère, CHAMI Martine, DECHANDON Jean-Francois, FAISANDIER Lydie, FUCHER-DEAN Marie-Laure, MALEYSSON Pauline, REY Sylvain, ROMEYER Séverine, TOURON Baptiste, VASSAL Patrick.
Formant la majorité des membres en exercice.

FUCHER-DEAN Marie-Laure a été désigné(e) comme **secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire expose que le SIEL-TE est une structure publique qui accompagne les communes du département de la Loire dans la gestion et la transition de leurs réseaux d'énergie.

Son rôle principal est de développer, moderniser et entretenir les réseaux d'électricité, d'éclairage public et parfois de gaz, tout en favorisant la transition énergétique (énergies renouvelables, économies d'énergie, mobilité électrique). Il aide également les collectivités locales en leur apportant une expertise technique et financière pour leurs projets énergétiques. Le SIEL-Territoire d'énergie Loire est administré par deux assemblées délibérantes : Bureau et Comité.

Le fonctionnement de ces assemblées est régi par les statuts du SIEL-Territoire d'énergie Loire révisés lors du comité syndical du 9 décembre 2024 et le règlement intérieur voté lors du comité du 26 juin 2023, dans le respect de la législation en vigueur.

À la suite des élections municipales et de la désignation des représentants des collectivités, il appartient désormais à chaque commune et collectivité adhérente d'élire ses délégué(e)s titulaires et suppléant(e)s appelés à siéger au sein du comité syndical du SIEL-TE.

Les délégués jouent un rôle essentiel. Ils représentent leur collectivité, participent aux orientations du syndicat et contribuent, par leurs décisions, au développement des politiques publiques en matière d'énergie et de numérique sur l'ensemble du territoire ligérien.



Où il a été proposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- désigne Monsieur Lakhdar BELAMRI comme délégué titulaire,
- désigne Monsieur Patrick VASSAL comme délégué suppléant,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces, actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 23 Avril 2026.

Le Maire
JOUSSERAND Emilien



Secrétaire de séance
FUCHER-DEAN Marie-Laure